Envoyé en préfecture le 14/11/2026
Reçu en préfecture le 14/11/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20261112-20260080-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUMEUR - GAUTIER

Date de convocation : 6 novembre 2026 Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14 **Quorum atteint**	L'an deux mille vingt-six, le 12 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Maire Etaient présents : Madame BOBONY Annaïg, Madame BOURDOISEAU Sindy, Madame CALLEC Angélique, Madame CLENET Véronique, Madame CORNILLAULT Annabelle, Monsieur L'ANTHOËN Jérémie, Monsieur LE GUEN François, Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Monsieur LE ROUZÈS Benoît, Madame LE TIRANT Christine, Madame LOUFOUTI Céline, Monsieur TERRIEN Yannick, Monsieur TRÉHIOU Mickaël
	Absents : Représentés : Monsieur RENAUD François procuration à Monsieur TERRIEN Yannick, Non-représentés : Monsieur FAISANT Gurvan
Secrétaire de séance	Madame LOUFOUTI Céline
Assistait également	Madame DUHAU-MARMON Soizic, Secrétaire générale de mairie.

Création d'un emploi permanent d'agent polyvalent des services techniques

Le poste d'agent polyvalent des services techniques est vacant en raison de la radiation des effectifs pour mutation d'un agent depuis le 1er février 2026.

Envoyé en préfecture le 14/11/2026
Reçu en préfecture le 14/11/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20261112-20260080-DE

En conséquence, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi permanent à temps complet pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques à compter du 14 novembre 2026.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de la filière technique, au grade d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2ème classe, d'adjoint technique principal de 1ère classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal, Technicien, Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B ou C dans les conditions fixées à l'article L.332-8 2° ou L332-14 du Code général de la fonction publique.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Elle sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le recrutement de l'agent contractuel ne pourra être prononcé qu'à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Enfin, le régime indemnitaire instauré par la délibération de l'assemblée délibérante en date du 19 mars 2021 est applicable.

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Envoyé en préfecture le 14/11/2026
Reçu en préfecture le 14/11/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20261112-20260080-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 14 voix « pour » :

Article 1 : Adopte la création d'un emploi permanent d'agent polyvalent des services techniques à temps complet à compter du 14 novembre 2026, dans les conditions mentionnées précédemment ;

Article 2 : Autorise la modification du tableau des emplois ;

Article 3 : Autorise l'inscription au budget des crédits correspondants.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance

Président de séance

MAIRIE DE PLEUMEUR-GAUTIER (Côtes d'Armor)

Envoyé en préfecture le 14/11/2026
Reçu en préfecture le 14/11/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20261112-20260080-DE